

Coopération bilatérale en matière de défense

Le Canada a conclu des ententes bilatérales de défense avec un certain nombre de ses partenaires de l'OTAN. Celles qui concernant la défense de l'Amérique du Nord exigent une consultation et une coopération des plus étroites avec les États-Unis d'Amérique, en conformité avec l'objectif du Canada qui est de garantir sa propre souveraineté.

Les travaux de la Commission mixte permanente de défense, principal organe consultatif en matière de défense continentale, sont dirigés par deux coprésidents qui font directement rapport à leurs chefs de gouvernement respectifs. En 1978, la Commission a étudié diverses questions comme l'amélioration des systèmes de défense aérienne de l'Amérique du Nord, la planification d'urgence pour le redéploiement des appareils militaires américains sur les bases canadiennes en temps de crise et le maintien des programmes bilatéraux de partage de la recherche et de la production de défense.

L'accord prévoyant la création du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, le mieux connu de nos accords bilatéraux de défense, doit être revu périodiquement pour assurer son adaptation à une situation en évolution. La recherche du meilleur moyen d'assurer la défense aérienne du continent nord-américain pendant les 20 prochaines années fait actuellement l'objet d'une étude canado-américaine; cette étude, qui a reçu le feu vert en 1978, devrait être terminée avec le deuxième semestre de 1979.

Même si la préparation préalable au combat est évidemment l'une des grandes priorités de nos relations de défense avec les États-Unis, les opérations militaires et civiles de recherche et de sauvetage en temps de paix, la production de rapports météorologiques, la planification civile d'urgence et la recherche dans le Grand Nord sont autant d'activités envers lesquelles le Canada s'est engagé. Des situations d'urgence civile, comme la chute du satellite nucléaire soviétique Cosmos 954 dans les Territoires du Nord-Ouest en janvier 1978, ont nécessité une opération essentiellement civile à laquelle les Forces canadiennes ont fourni des services de soutien.

Aide à la formation militaire

Administré par un comité interministériel dont la présidence a été confiée au ministère des Affaires extérieures, le programme d'aide à la formation militaire permet à des membres des forces armées de certains pays non membres de l'OTAN d'effectuer, sur demande et lorsque des postes sont disponibles, des stages d'instruction militaire pour officiers ou officiers d'état-major subalternes, ou pour l'exercice d'un métier au sein des forces armées.

En 1978, 85 stagiaires de pays asiatiques, africains et antillais ont été formés au Canada, et environ 50 pour cent d'entre eux ont suivi les cours d'officiers.